COMMUNE DE AULNOIS SOUS LAON

Plan Local d'Urbanisme

Les Orientations d'Aménagement Sectoriel

DOCUMENT N°3

"Vu pour être annexé
à la délibération en date du
23 Janvier 2010
Approuvant le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté le 24 septembre 2008

Cachet et Signature
du maire :

COMMUNE de AULNOIS-SOUS-LAON (Aisne)

géogram
ENVIRONNEMENT - URBANISME

16, rue Rayet Liénart - 51 420 Witry-lès-Reims
tél : 03 26 50 36 86 - fax : 03 26 50 36 80
e-mail : bureau.etudes@geogram.fr

PROPOSITIONS D'ACCES ET PRINCIPES D'AMENAGEMENT DE CERTAINS SECTEURS DU TERRITOIRE COMMUNAL

En plus du règlement (zonage et règlement au sens strict), le PLU peut intégrer sur certaines parties du territoire des Orientations d'Aménagement qui indiquent les principes à respecter pour l'aménagement des secteurs considérés : par exemple

- La disposition ou les caractéristiques des voies d'accès,
- La disposition ou les caractéristiques des voies de desserte interne,
- les équipements publics ou encore les espaces verts, etc...

Ce document présente les principes d'aménagement qui ont été retenus dans certains secteurs de la commune de Aulnois-sous-Laon.

Pour chacune de ces zones un schéma a été réalisé accompagné d'une fiche descriptive exposant :

- le bilan urbanistique du projet (superficie totale de la zone, capacité d'accueil, etc ...),
- une proposition d'accès,
- les principes d'aménagement à ne pas remettre en cause pour certaines de ces zones et ce quel que soit le projet de construction envisagé.

Bien que la représentation graphique de ces orientations ne soit qu'indicative, les principes d'aménagement édictés ne devront pas être remis en cause lors des opérations de constructions.

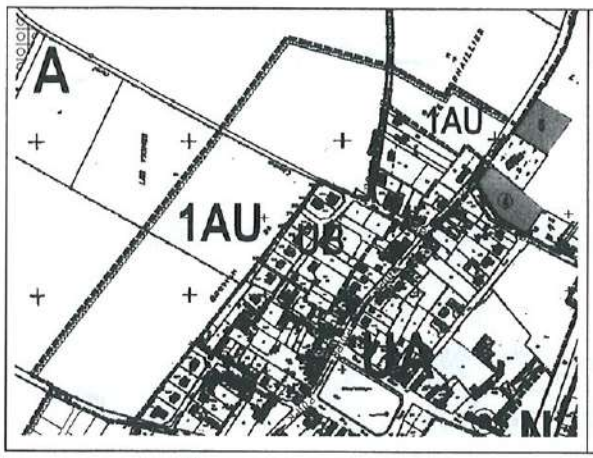

SCHEMA DES ZONES 1AU

LOCALISEES AUX LIEUX-DITS « LE CORNAILLIER ET LES VIGNES»

SUPERFICIE DES ZONES ET POTENTIALITES D'ACCUEIL

➔ **Superficie totale des zones et capacité théorique d'accueil : 95 000 m²**

- **Zones 1AU : 10 000 m² lieu-dit « le Cornaillier »**

PROJECTION EN NOMBRE DE LOGEMENTS ET D'HABITANTS			
Superficie totale			**10 000 m²**
Déduction équipements communs (voirie, espaces verts, etc,)		20%	8 000 m2
	Taille moyenne des parcelles	700 m²	**11 logements**
	Taille moyenne des ménages	2,80 pers/foyer	**32 habitants potentiels**

- **Zones 1AU : 85 000 m² lieu-dit « les Vignes »**

PROJECTION EN NOMBRE DE LOGEMENTS ET D'HABITANTS			
Superficie totale			**85 000 m²**
Déduction équipements communs (voirie, espaces verts, etc,)		20%	**68 000 m²**
	Taille moyenne des parcelles	700 m²	**97 logements**
	Taille moyenne des ménages	2,80 pers/foyer	**272 habitants potentiels**

ACCES ET DESSERTES DES ZONES D'EXTENSION

➔ En matière d'accès et de desserte, cette proposition prévoit l'utilisation des voies existantes à savoir :

- pour la zone 1AU « le Cornaillier »: 2 accès possibles par la rue de l'Eglise et le chemin rural d'Aulnois, viabilisé
- pour la zone 1AU « les Vignes » : 4 accès possibles par :
  - le chemin rural dit du Calvaire, non viabilisé,
  - par les deux débouchés existants rue Plaine et rue des Vignes,
  - par la rue de Vivaise.

PRINCIPES D'AMENAGEMENT A NE PAS REMETTRE EN CAUSE

Prévoir une liaison pour un développement à plus long terme

➔ Lors de l'aménagement de la zone des plantations devront prévues en limite des zones 1AU et de la zone agricole pour assurer une transition entre espaces agricoles et zones urbanisées

➔ Lors de l'aménagement de la zone la création de modes de circulation dits doux (piste cyclable, voie piétonne etc....) pourront être prévu en accompagnement de voirie.

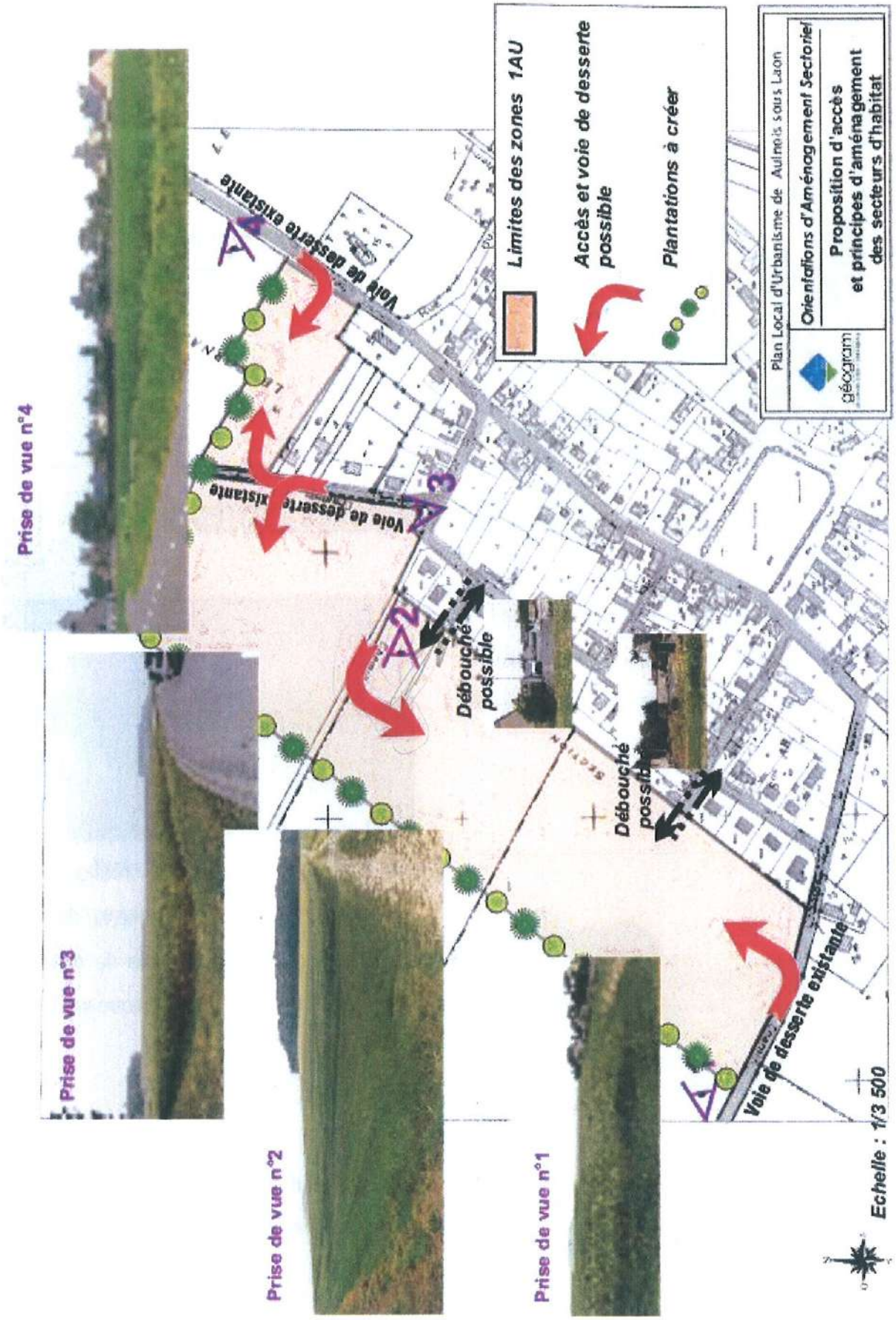
Limites des zones 1AU
Accès et voie de desserte possible
Plantations à créer
Plan Local d'Urbanisme de Aulnois sous Laon
Orientations d'Aménagement Sectoriel
Proposition d'accès et principes d'aménagement des secteurs d'habitat
géogram
Voie de desserte existante
Voie de desserte existante
Débouché possible
Débouché possible
Voie de desserte existante
Prise de vue n°1
Prise de vue n°2
Prise de vue n°3
Prise de vue n°4
Echelle : 1/3 500

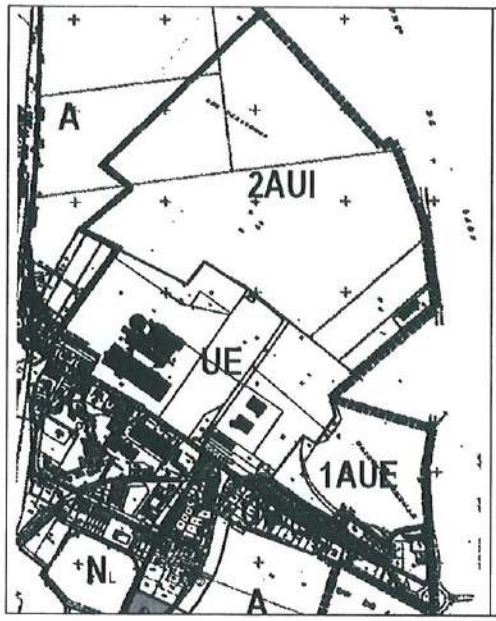

SCHEMA DES ZONES D'ACTIVITES

ACCES ET DESSERTES DES ZONES D'EXTENSION

Il est envisagé :

- pour la zone 1AUE, un accès unique depuis la rue de Chambry, aucun accès n'étant prévu depuis la Rd 967.

- Pour la zone 2AUI la création d'une voie principale de desserte dans le prolongement de la voie de desserte existante et un accès unique sur la RD 967.

- Concernant l'accès par la RD 967, une réflexion pourra être menée avec la commune de Barenton-Bugny pour la création d'un accès commun à la future zone d'activités et au site Naturagora situé de l'autre côté de la RD 967.

PRINCIPES D'AMENAGEMENT A NE PAS REMETTRE EN CAUSE

➔ Lors de l'aménagement de la zone des plantations devront être prévues sous forme de haies denses ou de plantation d'arbres d'essences locales en limite de parcelles lorsqu'elles ci jouxtent les terres agricoles dans un souci d'intégration paysagère et pour mieux appréhender la transition entre les espaces agricoles et les extensions urbaines.

➔ Lors de l'aménagement de la zone des plantations devront être également prévues sous forme de haies denses ou de plantation d'arbres d'essences locales en limite de parcelles lorsqu'elles ci jouxtent la zone urbaine dans un souci d'intégration paysagère et pour maintenir une zone tampon entre la zone d'habitat et la zone d'activités.

➔ Ces zones 1AUE et 2AUI étant situées en entrée d'agglomération et dans le cône de vue de la butte de Laon, une étude sur le paysage et sur la qualité architecturale devra être réalisée lors de l'aménagement de ces zones.

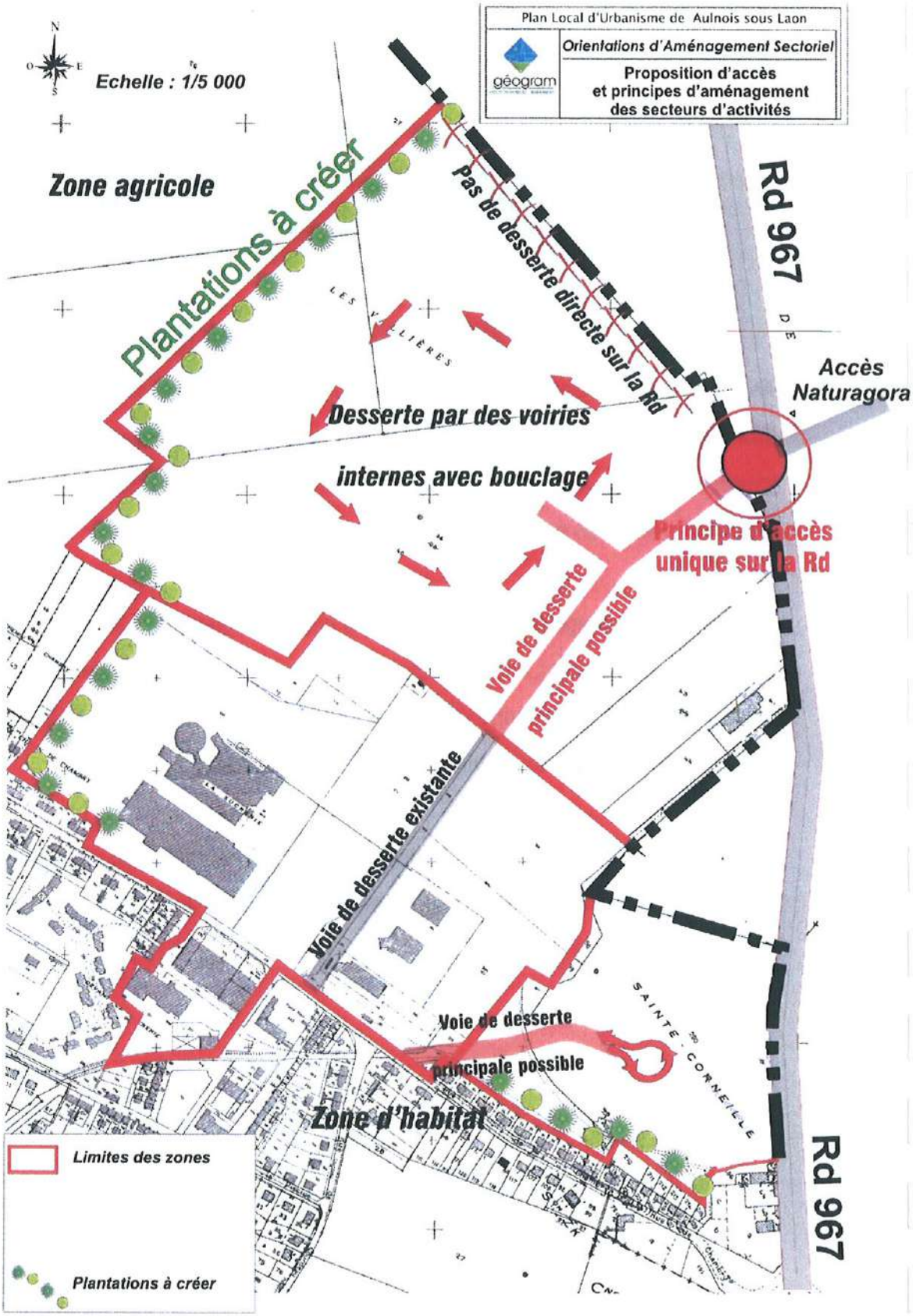
Plan Local d'Urbanisme de Aulnois sous Laon
Orientations d'Aménagement Sectoriel
géogram
Proposition d'accès
et principes d'aménagement
des secteurs d'activités
N
O
E
S
Echelle : 1/5 000
Zone agricole
Plantations à créer
Pas de desserte directe sur la Rd
Rd 967
Accès
Naturagora
Desserte par des voiries
internes avec bouclage
Principe d'accès
unique sur la Rd
Voie de desserte
principale possible
Voie de desserte existante
Voie de desserte
principale possible
Zone d'habitat
Rd 967
Limites des zones
Plantations à créer